

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

---

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL561

présenté par  
M. Brindeau

-----

### ARTICLE 5

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 5 du projet de loi qui vise à habiliter le gouvernement à modifier, par ordonnances, les dispositions relatives aux négociations et aux accords dans la Fonction publique.

S'agissant de mesures touchant aux fondements du dialogue social il n'apparaît opportun de légiférer par ordonnances. Le Parlement ne peut être exclu concernant un sujet aussi important.